



RSPO

NL/MD/DH/RB



Qu 'est-ce que le RSPO ?

- **R**oundtable on **S**ustainable **P**alm **O**il.
- Regroupe tous les acteurs de la chaîne d 'élaboration d 'huile de palme (du cultivateur au consommateur final).
- Intègre 9 ONG (wwf, greenpeace, oxfam...).
- 142 membres (dont Devineau & Candelis) plus 66 affiliés.



Mission du RSPO.

- Contribuer à mettre en place , pour toute la chaîne, les pratiques de développement durable de l'industrie de la palme.

- Concilier les facteurs :
 - Economiques
 - Législatifs
 - Sociaux
 - Environnementaux



Principe 1 : engagement de transparence.

- Communication.
- Documents et règlements écrits.

Principe 2 : respect des lois.

- Respect des lois locales, nationales et internationales.



Principe 3 : engagement sur un développement économique à long terme.

Principe 4 : utilisation de bonnes pratiques de culture et de broyage.

- Documents d'enregistrements.
- Maintien de la fertilité du sol.
- Contrôle de l'érosion.
- Gestion des maladies et nuisibles.
- Gestion des pesticides.
- Formation du personnel.
- Etude impacts environnementaux.



Principe 5 : responsabilité environnementale.

- Conservation des ressources et bio diversité.
- Respect des indigènes et mesure des impacts de la plantation.
- Diminution des déchets et recyclage.
- Optimisation de l'énergie (Mise à profit de tous les déchets issu du broyage).
- Brulis interdit sauf dérogation.
- Politique de réduction de la pollution.



Principe 6 : respect des employés et des communautés.

- Identification des impacts sociaux.
- Gestion transparente entre les plantations et les communautés locales.
- Respect du droit du travail et des salaires minimum (acceptation de syndicat, pas de travail des enfants, pas de discrimination).



Principe 7 : engagement sur les nouvelles plantations.

- Etude des impacts sociaux (négociation avec la communauté).
- Etude des impacts environnementaux (respect de la forêt primaire ou tropicale, pratiques du feu interdites).

Principe 8 : engagement d'amélioration permanente.

- Suivi et révision des plans d'actions.



Actions 2007.

- ❑ Mise en application des principes et des critères.
- ❑ Mise en place d'une certification par des organismes indépendants.
- ❑ Intégration des « petits » propriétaires (40% du volume).
- ❑ Sensibilisation accrue sur le respect des femmes et la scolarisation des enfants.



Pistes de travail 2008.

- Première étape : mise en place de la supply chain (traçabilité) à titre de test.

Exemple :

Si achat de 15 tonnes d 'huile de palme dont 5 tonnes d 'huile de palme certifiée RSPO.



Traçabilité sur le volume certifié.

- Développement d 'une communication institutionnelle auprès des organismes européens.



Pistes de travail 2008.

- ❑ Objectif : présenter le marché de la palme et positionner l'organisation RSPO auprès de toutes les ONG.
- ❑ Lancement du logo « CSPO » (Certified Sustainable Palm Oil)
- ❑ Objectif : donner aux membres du RSPO achetant de la palme certifiée, le moyen de le communiquer aux clients.